

Le développement urbain

En accord avec les grandes orientations décidées au niveau de la Métropole, Saint-Herblain privilégie un développement maîtrisé.

"Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Cette définition du développement durable rappelle en creux les défis auxquels notre société doit répondre : changement climatique, perte de la biodiversité, mais aussi pauvreté et exclusion sociale. Le développement durable appelle à de nouveaux modes de gouvernance et d'actions citoyennes.

La Ville a adopté en 2006 un Agenda 21, plan d'action qui vise à prendre en compte les questions de gouvernance, la dimension sociale, environnementale et économique, dans toute l'action municipale.

La démarche de développement durable impacte ainsi de nombreux domaines : voirie, parcs, bâtiments publics, industriels, commerces, logements sociaux, privés... Une attention particulière est portée à la question des déplacements, avec le développement des modes de transports alternatifs à la voiture : transports en commun et déplacements doux (piétons et cyclistes), appréciables pour la santé et l'environnement.

Par ailleurs, un programme d'optimisation de la consommation d'énergie dans les bâtiments municipaux est en cours sur 12 ans, en lien avec le Plan Climat de Nantes Métropole.

L'urbanisme

Construite en concertation avec Nantes Métropole, la politique d'urbanisme se décline notamment par la production de logements en nombre suffisant, par la lutte contre l'étalement urbain et l'usage systématique de la voiture. Saint-Herblain est composée de 4 grands quartiers, reliés entre eux par différents axes de circulation et le Cours Hermerland. Ce poumon vert accueille les grands équipements municipaux : le Théâtre ONYX, les médiathèques Charles-Gautier-Hermeland et Gao-Xingjian.

Différents outils règlementaires permettent de maîtriser l'urbanisation. Ces outils sont aujourd'hui le [PADD](http://plum.nantesmetropole.fr/) (plan d'aménagement et de développement durable) duquel découlent le PLU (plan local d'urbanisme), le PLH (programme local de l'habitat) et le PDU (plan de déplacements urbains).

Le [PLU métropolitain](http://plum.nantesmetropole.fr/) (ou PLUm) est le document d'urbanisme unique pour les 24 communes de l'agglomération, et vise à réguler sereinement l'évolution de ce territoire de 600 000 habitants. Son élaboration associe les habitants. À Saint-Herblain, ils ont ainsi contribué à déterminer des schémas d'aménagement durable dans chacun des quatre grands quartiers.

L'espace public et les déplacements

Le Plan des déplacements urbains voté par Nantes Métropole en 2011 préconise de nouvelles habitudes en matière de déplacements.

La Ville de Saint-Herblain s'y inscrit avec son Plan communal des déplacements doux (PCDD). Cet outil vise à augmenter la part des déplacements à pied et à vélo et à diminuer la part des déplacements automobiles.

Le PCDD décline un programme d'actions pour garantir l'accessibilité, le confort et la sécurité de l'espace public pour les piétons et vélos, mieux faire cohabiter les différents modes de déplacements, intégrer la question des déplacements doux dans les opérations d'aménagement. Parmi les réalisations concrètes, la voie verte Hermeland (9 km) qui permet aux cyclistes de circuler en toute sécurité du nord au sud de la commune au milieu d'espaces verts.